



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

GENEVA SCHOOL OF ECONOMICS
AND MANAGEMENT

A QUI DE DROIT

Michelle BERGADAA

Professeure

Directrice du site Responsable sur la fraude
scientifique et le plagiat

Directrice de l'Observatoire des Valeurs
de la Stratégie et du Management

Ligne directe: + 41 22 798.42.04

Michelle.Bergadaa@unige.ch

Genève, le 5 novembre 2015

Concerne : La méthodologie mise en œuvre pour les expertises de plagiat présumé

Les pages ci-après définissent la méthodologie, en six étapes, mise en œuvre dans les cas présumés de plagiat académique qui nous sont soumis.

La méthodologie d'expertise est exposée pour l'essentiel dans le livre Bergadaà, M., 2015, *Le plagiat académique. Comprendre pour agir*, L'Harmattan, Coll. Questions contemporaines.

Prof. Michelle Bergadaà

La méthodologie mise en œuvre pour les expertises de plagiat présumé

La méthodologie d'expertise est tirée, pour l'essentiel, du livre Bergadaà, M., 2015, *Le plagiat académique. Comprendre pour agir*, L'Harmattan, Col. Questions contemporaines.

1. Les textes expertisés

La liste des textes relatifs aux plagiats rapportés est fournie par le requérant. Elle est rarement exhaustive, l'analyse ne pouvant généralement se faire qu'à partir de sondages ponctuels.

L'utilisation d'un à deux logiciels de détection de similarités permet parfois de trouver d'autres auteurs-sources non cités.

Il convient de savoir que, si les logiciels de détection de similarités sont indispensables pour éviter la fraude massive qui se produit dans des univers non contrôlés, en aucun cas ils ne prétendent éradiquer le problème en détectant tous les cas de plagiat, même s'ils progressent au même rythme que les astuces des fraudeurs¹.

2. Plagiat et respect des règles d'intégrité (rappel des notions et conséquences)

L'analyse exposée dans nos rapports s'appuie sur les directives suivantes :

a) Le document « Plagiat et citation incorrecte dans les requêtes déposées au Fonds national suisse »² émanant du Fonds national suisse de la recherche scientifique :

"Il y a plagiat « lorsque des conclusions et résultats de travaux réalisés par d'autres sont rédigés sous son propre nom ». Ceci inclut la reprise sans citation correcte non seulement de contenu scientifique (idées, résultats, méthodes), mais également de la formulation même de faits scientifiques (par exemple l'état de l'art d'un domaine de recherche), cette dernière constituant un travail scientifique en soi. La citation doit rendre l'emprunt clair pour le lecteur et fournir une source vérifiable. Lorsqu'un texte est repris, la source originale doit ainsi être fournie à proximité, et le texte signalé au moyen d'une formulation appropriée ou de guillemets. La reprise sans citation correcte d'un travail propre ne constitue pas un plagiat au sens strict du terme, mais est toutefois considérée comme un manquement aux règles de la bonne pratique scientifique."

b) Le Comité d'Éthique du CNRS, dans son guide « Promouvoir une recherche intègre et responsable », de juillet 2014 indique (p. 31) :

« Le plagiat consiste en l'appropriation d'un contenu (texte, images, tableaux, graphiques...) total ou partiel sans le consentement de son auteur ou sans citer ses sources. Il cible non seulement les publications, mais aussi les thèses, rapports... L'appropriation des informations contenues dans des dossiers ou des publications dont on assure l'expertise et l'évaluation n'est pas éthiquement acceptable. L'appropriation, pas toujours consciente, d'idées développées au cours de réunions ou débats est difficile, voire impossible, à prouver. De plus, il faut savoir que le plagiaire ne commet pas de faute, ni de délit, dès lors qu'il n'emprunte que des idées et non la forme qui exprime celles-ci. »

c) Le Comité d'Éthique du CNRS, dans son guide « Promouvoir une recherche intègre et responsable », de juillet 2014 indique :

« S'il est du devoir du chercheur travaillant sur fonds publics de publier ses résultats, leur rédaction et leur soumission doivent se faire dans le respect des "bonnes pratiques" et des

¹ Pour 50% des 15 cas expertisés dans les 6 derniers mois de 2015, les logiciels de détection de similarités sont insuffisants ou inopérants. Cf. <http://responsable.unige.ch/main/utiliser-des-logiciels/notre-bilan.html>

² http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/Web-News/news_bericht_plagiate_f.pdf

directives propres à chaque discipline. Les critères retenus par la communauté scientifique internationale figurent ci-dessous ainsi que ceux associés aux conduites inappropriées. »

« Obligations et recommandations dans la préparation des publications :

- Le choix des citations doit être pertinent et rendre scrupuleusement compte des travaux déjà publiés par les auteurs et par d'autres équipes.
- Les auteurs doivent s'efforcer de citer les travaux à l'origine des questions et thèses considérées.

Conduites inappropriées :

- L'interprétation volontairement faussée de données pour obtenir le résultat souhaité.
- La présentation/citation intentionnelle de manière erronée des travaux de concurrents.
- Les retouches d'images.
- L'omission délibérée des contributions d'autres auteurs dans les références. »

3. Les modes opératoires et les indices relatifs à l'intentionnalité du comportement plagiaire³

L'analyse consiste à vérifier le mode opératoire de l'auteur présumé plagieur selon cinq protocoles qualifiant le plagiat académique.

Mode opératoire 1 : reprises textuelles sans masquage élaboré. Les principales techniques utilisées sont :

- le plagiat *verbatim* ou le copier coller d'une ou plusieurs phrases ou expressions sans guillemets et sans citer la source
- la traduction de textes écrits dans une langue étrangère sans guillemets et sans citer la source
- le résumé d'un texte sans en citer l'auteur

Dans les trois cas, néanmoins, il se peut que l'auteur-source soit cité, mais mal référencé et/ou cité à un endroit inapproprié, par exemple avant le passage plagié ou juste au début de celui-ci, de sorte que le lecteur croit lire un développement original alors qu'il lit un plagiat.

Mode opératoire 2 : procédé de masquage par des techniques simples ou relativement complexes, pouvant se combiner. Les principales sont :

- allègement du texte plagié, résumé partiel, synonymie, alternance de plagiats *verbatim* et de paraphrases
- déplacement ou interversion de mots, expressions, propositions ou phrases (sur le type moliéresque « Belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour »/« Vos beaux yeux, belle marquise, d'amour me font mourir »)
- transport d'une note de bas de page dans le corps du texte (et inversement), ajout ponctuel de notations personnelles, légères trahisons du modèle (1850 devient 1849), changement du temps, mode ou voix des verbes, changement de mode (affirmatif, négatif, interrogatif) d'une phrase
- renvoi à d'autres sources que la source plagiée – ces autres sources pouvant elles-mêmes être plagiées – pour ne pas faire naître le soupçon de plagiat

Ces techniques sont utilisées alors que l'auteur-source n'est pas cité ou cité à mauvais escient.

³ Bergadaà M., *Le plagiat académique. Comprendre pour agir*, L'Harmattan, Col. Questions contemporaines, 2015, pages 57-59

Mode opératoire 3 : camouflage recourant à des techniques sophistiquées

Aux techniques énumérées pour les modes opératoires 1 et 2 peuvent s'en ajouter d'autres, plus sophistiquées, destinées à rendre le plagiat particulièrement difficile à déceler. Il s'agit de fabriquer une mosaïque avec des modes de composition divers. L'un des plus courants consiste à créer un texte patchwork (de la dimension d'une page, par exemple) composé de bribes de textes empruntées soit à plusieurs auteurs-sources, soit à divers passages d'un même auteur-source situés à des endroits très différents. Inversement, un texte continu d'un auteur-source peut être éclaté en bribes disséminées à divers endroits du texte plagiaire, où il peut même se combiner avec des bribes d'un autre auteur-source.

Ce collage factice, constitué d'éléments qui sont nécessairement, à des degrés divers, décontextualisés et détachés de leur agencement logique originel, produit comme résultat, au mieux, un texte maladroit, obscur ou partiellement incohérent, au pire un sabir incompréhensible pouvant cependant leurrer sous le clinquant d'une énigmatique novlangue.

Mode opératoire 4 : appropriation de la pensée/expression d'un auteur de renom

Il s'agit d'un plagiat qui peut prendre la dimension d'un livre. Le plagiaire recopie ou paraphrase un auteur de renom dont il a pleinement assimilé les mécanismes de pensée et les caractéristiques stylistiques. Cette reproduction à l'identique, sur une échelle qui peut être grande, se fait sans indiquer l'auteur-source ou/et en affichant une obédience soit au modèle copié, soit à l'école de pensée représentée par ce modèle (le plagiaire se dira par exemple « bourdieusien » ou « poppérien »).

Mode opératoire 5 : appropriation de données non littéraires

Ce mode opératoire, qui peut être pratiqué dans tous les champs du savoir, concerne plus particulièrement les sciences dites « dures ». Il consiste à s'approprier des données de toutes sortes qui ne relèvent pas de l'expression littéraire comprise au sens large. Parmi ces données, on relèvera, entre autres :

- les démonstrations, développements, passages formulés dans des langages spécifiques (mathématiques, physique, etc.)
- les schémas, courbes, graphiques, tableaux, plans, illustrations, dessins, cartes, photographies, etc.

Des procédés de masquage comparables à ceux utilisés dans les modes opératoires 1 à 3 peuvent être mis en oeuvre. L'auteur-source n'est pas cité.

4. Les dix conséquences potentielles d'un comportement plagiaire⁴

Nous définissons les 10 conséquences potentielles d'un comportement plagiaire :

4.1 Le plagiat est un vol d'une création originale

Plagier revient à faire disparaître l'auteur d'origine aux yeux de la communauté. Car le plagiat est davantage que le vol d'une œuvre : il est l'appropriation *de la paternité* d'une œuvre. Se sentir ainsi symboliquement tué peut être dévastateur. Et, même si nul ne conteste qu'une personne soit le créateur de l'œuvre, la sensation de viol du plagié est naturelle, s'agissant du vol d'une œuvre de l'esprit, laquelle est unique : c'est une atteinte grave aux droits de la personnalité. Rappelons que les droits de la personnalité sont intransmissibles. Donc, la violation de ces droits exigerait une

⁴ Bergadaà M., *Le plagiat académique. Comprendre pour agir*, L'Harmattan, Col. Questions contemporaines, 2015, pages 31-49.

réparation adéquate — en nature et en degré — que le législateur est bien en peine de déterminer et de fournir.

4.2 Le plagieur s'inscrit en faux vis-à-vis du droit fondamental du lecteur

Un comportement plagiaire rompt le fondement même du savoir. Refuser à celui qui nous suit, à notre lecteur, l'accès aux écrits de ceux qui nous ont précédés et aidés à construire nos pensées et nos écrits, c'est couper le lien de la connaissance académique. Citer ses sources n'a pas pour raison de légitimer d'autorité un argument, de rendre hommage aux auteurs et encore moins de favoriser leur indice de citation international. Citer ses sources ancre les propositions dans le cadre d'une réflexion qui ne saurait être individuelle. Citer ses sources permet à tout lecteur de conduire sa propre analyse en consultant les documents originaux, en émettant des hypothèses alternatives, en identifiant des failles dans l'argumentation, en créant, enfin, de nouvelles interprétations pour faire progresser le savoir : « *On ne construit rien sur des fondations branlantes. Sinon, tous les auteurs s'inspirant d'un travail falsifié risquent d'être induits en erreur et de propager de fausses idées.* »

[...]Dans le domaine intellectuel, le plagiat est donc bien de toutes les fraudes l'une des plus graves : si la victime d'un comportement plagiaire est la connaissance, alors nous avons tous pour responsabilité de la protéger.

4.3 Le plagiat porte atteinte au droit ultérieur de l'auteur

Quand il y a vol d'idées originales d'un auteur, non seulement la victime est dépossédée du résultat de plusieurs années de recherche, mais, en outre, si elle persiste à vouloir publier sur son thème spécifique, elle sera contrainte de citer systématiquement son plagieur puisqu'il a l'antériorité de l'écrit.

Le manuscrit plagiaire s'inscrit, en effet, dans une séquence chronologique qui oblige tout auteur traitant ultérieurement de son sujet à le citer.

4.4 Le plagiat vide le sens d'une œuvre

Il est rare qu'un plagiat soit un copié-collé intégral d'une œuvre. Le comportement plagiaire se caractérise, dans la très grande majorité des cas, par des emprunts, ici et là, à des œuvres antérieures. Francesco Bucci⁵ a analysé les protocoles de fonctionnement (cf. notamment les annexes et l'avant-propos) d'Umberto Galimberti, plagieur compulsif. L'auteur montre que la mosaïque des emprunts divers consiste à mettre bout à bout des paragraphes ou parties d'écrits de divers auteurs pour donner l'apparence d'un corpus cohérent. Mais un sens véritable ne peut être révélé par un simple procédé d'écriture par mosaïque d'une œuvre.

4.5 Le plagiat est une fraude vis-à-vis du système

Dans un cadre temporel qui est toujours de vingt-quatre heures par jour, l'inflation du nombre de publications dans les curriculum vitae de certains chercheurs laisse songeur quand on sait comment un comportement plagiaire permet d'en multiplier aisément le nombre de lignes. Des commissions de promotion ou de recrutement offrent sur cette base, aux plagieurs, des postes qu'ils n'auraient pas dû obtenir. Le plagiat entraîne donc une iniquité de traitement qui favorise le tricheur au détriment de l'auteur honnête. Notons que l'auto-plagiat, qui consiste à utiliser le même écrit pour démultiplier à dessein le nombre de ses publications sur un curriculum vitae, est également une fraude.

⁵ Bucci F., 2011, *Umberto Galimberti e la mistificazione intellettuale. Teoria e pratica di "copia e incolla" filosofico. Un clamoroso caso di clonazione libraria*, Rome, Coniglio Editore.

4.6 Le plagiat incite à la recherche bâclée

La forme de paresse qui s'installe lorsqu'un auteur commence à plagier ici et là, puis de plus en plus fréquemment, bouleverse ses règles de conduite. Puisque ce qu'il fait n'est pas convenable, et qu'il le sait, sa morale est peu à peu altérée et la négligence – voire l'addiction – s'installe. La tolérance – ou la résignation – des personnes qui constituent l'environnement de travail conduit à de nombreuses autres dérives. Pourquoi une personne qui n'a pas de scrupule à s'approprier des modèles d'autres chercheurs, des bibliographies ou à tricher sur ses propres publications en aurait-elle pour la partie empirique de son travail ? L'affaiblissement de la régulation sociale favorise une augmentation de la fréquence et de la visibilité de l'acte déviant, laquelle influe sur la rapidité d'acquisition d'un caractère déviant⁶.

4.7 Le plagiat provoque un dysfonctionnement des éditeurs

Les éditeurs de revues sont les premiers touchés par la déferlante de demandes de rétractation de publications. Ainsi, le nombre de rétractations d'articles serait de l'ordre de 500 à 600 par an⁷, pour des causes de nature diverse : quelques erreurs sincères, mais beaucoup de manquements à l'intégrité scientifique tels que le plagiat, l'autoplégat, les auteurs fantômes, les inventions de coauteurs ou la fabrication de résultats. Le plagiat provoque ainsi de nombreuses turbulences dans le processus linéaire de production des éditeurs : ils sont soumis à de fortes contraintes lorsqu'il s'agit de retirer un article ou un livre et les rédacteurs en chef prennent toutes les précautions avant de le faire. Pendant ce temps, les plagieurs voient leur indice de citation croître et les plagiés rongent leur frein.

1.4.8 Le plagiat inhibe des chercheurs compétents

En jetant l'opprobre sur une profession, le phénomène général du plagiat s'accompagne toujours d'un parfum de scandale, qui fait naître des rumeurs à propos de personnes qui ne sont pas coupables. Sont ainsi visées des personnes suspectées d'être des plagieurs pour quelques phrases mal construites. Ces rumeurs les éclaboussent d'autant plus qu'elles occupent des postes de responsabilité académique, politique ou religieuse. Des intérêts qui n'ont rien d'académique animent des traqueurs de plagiat et incitent une certaine presse à faire feu de tout bois et à relayer des cas n'ayant fait l'objet d'aucune analyse sérieuse. S'agissant de cinq ou six références oubliées dans un texte de 300 pages, il n'y a pas lieu de faire un procès médiatique. Stigmatiser un chercheur négligent pour une faute exceptionnelle peut bloquer son envie ultérieure de publier, voire de poursuivre, ses recherches.

4.9 Le comportement plagiaire porte atteinte à l'image des établissements

Lorsqu'il est révélé par les médias, le plagiat nuit aux collaborateurs et aux étudiants de l'institution et à sa notoriété. Par ailleurs, les fuites éventuelles dans la presse, mais aussi dans les communautés scientifiques et sur les réseaux sociaux, peuvent nuire à des relations futures. Ainsi, des chercheurs de qualité peuvent hésiter à poser candidature auprès d'un établissement faisant l'objet de rumeurs persistantes en la matière. Car, des doctorants proclamés « producteurs de connaissance » par des jurys acceptant de leur délivrer une « thèse de complaisance » transportent leurs vices dans les organisations, les entreprises ou au sein d'autres établissements académiques qui les embauchent à l'issue de leurs études.

4.10 La lutte anti-plagiat coûte cher

Dans tout établissement universitaire qui choisit de lutter contre le plagiat, l'enquête diligente au sujet d'un présumé plagieur nécessite la formation d'une commission

⁶ Pillon V., 2014, *Normes et déviances*, Paris, Bréal, coll. Thèmes & Débats.

⁷ Larousserie D., 11 mai 2015, Des faussaires dans les labos, Le Monde.

qui se livre à des investigations longues et coûteuses. Nul ne chiffre aujourd'hui les salaires des avocats et des enquêteurs associés, le temps perdu par les directeurs de recherche et autres parties prenantes. De surcroît, lorsqu'un plagiat est découvert au sein de laboratoires ou d'unités d'un établissement, il est nécessaire de vérifier si des phénomènes de contagion ne sont pas à déplorer. *In fine*, le coût des enquêtes est souvent supporté par les budgets de la recherche, à un premier niveau, et donc repose sur le contribuable à un second niveau.

5. L'élaboration du tableau de présentation des plagiats⁸

Ces tableaux en 3 colonnes présentent des extraits de textes mis en parallèle.

Y sont comparés des extraits du texte plagiaire (première colonne) avec des extraits des textes-sources (deuxième colonne).

Les mots ou les phrases qui sont identiques dans les deux textes sont indiqués en **rouge** : il peut s'agir d'éléments rédactionnels, de traductions, de notes de bas de page ou d'illustrations diverses (images, tableaux, graphiques) qui ont été, pour tout ou partie, reproduits verbatim dans le texte plagiaire.

En **vert**, sont identifiés les éléments provenant du texte-source mais qui ont fait l'objet d'une reformulation (paraphrase ou synonymie).

Le texte-source a parfois été l'objet d'inversions : le début des phrases inversées est alors indiqué par un **surlignage jaune**.

Selon les exigences de certaines analyses, d'autres couleurs de surlignage sont parfois utilisées : ces ajouts sont présentés dans la légende qui précède le tableau comparatif.

La troisième colonne du tableau est destinée à préciser le(s) mode(s) opératoire(s) identifié(s) selon le §1.3 ci-dessus. Elle peut être enrichie par un commentaire de l'auteur plagié.

Au-dessous de certains échantillons, une ligne est parfois insérée dans le tableau afin de pouvoir présenter l'analyse d'un expert.

Tableau de présentation des faits		
Échantillon 1 - Nom/prénom de l'auteur plagiaire - Références exactes de l'article/ouvrage	Échantillon 1 - Nom/prénom de l'auteur plagié - Références exactes de l'article/ouvrage	
Page xxx Copie <i>in extenso</i> du texte similaire en différenciant en couleur les paraphrases ou synonymes utilisés.	Page xxx Copie <i>in extenso</i> du texte similaire en différenciant en couleur les paraphrases ou synonymes utilisés.	Argumentation synthétique compréhensible par un non-spécialiste du domaine
Page xxx Copie <i>in extenso</i> du texte similaire en différenciant en couleur les paraphrases ou synonymes utilisés.	Page xxx Copie <i>in extenso</i> du texte similaire en différenciant en couleur les paraphrases ou synonymes utilisés.	Argumentation synthétique compréhensible par un non-spécialiste du domaine
Eventuellement analyses plus approfondies ou destinées à des spécialistes du domaine concerné		

⁸ Bergadaà M., *Le plagiat académique. Comprendre pour agir*, L'Harmattan, Col. Questions contemporaines, 2015, pages 59-61.

Échantillon 2 - Nom/prénom de l'auteur plagiaire - Références exactes de l'article/ouvrage	Échantillon 2 - Nom/prénom de l'auteur plagié - Références exactes de l'article/ouvrage .	
Page xxx Copie <i>in extenso</i> du texte similaire en différenciant en couleur les paraphrases ou synonymes utilisés.	Page xxx Copie <i>in extenso</i> du texte similaire en différenciant en couleur les paraphrases ou synonymes utilisés	Argumentation synthétique compréhensible par un non-spécialiste du domaine
Éventuellement analyses plus approfondies ou destinées à des spécialistes du domaine concerné		

6. L'information aux victimes identifiées et les recommandations finales⁹

Une expertise réussie est celle qui est en mesure d'évaluer la situation et de proposer des mesures réparatrices adaptées.

En cas de plagiat non avéré, mais en présence d'un cas de négligence ou de manque de déontologie, nous proposons une action de médiation entre les parties.

En cas de plagiat avéré, nous évaluons les principaux préjudices faits aux acteurs principalement impliqués : 1) ceux des auteurs victimes du plagieur, 2) ceux du lecteur, qui subit une atteinte à son droit fondamental d'accès à l'origine des sources, 3) ceux de l'organisation affectée par une fraude qui permet à son auteur de bénéficier d'une position sociale et/ou professionnelle à laquelle il n'aurait pas nécessairement accédé s'il s'était comporté selon les principes d'intégrité régulant la profession, et 4) ceux des institutions qui subissent *de facto* une atteinte à leur réputation académique et à leur image. Nous évaluons ensuite les dommages causés au système académique et à ses parties prenantes (éditeurs, associations savantes, laboratoires privés...)

La contextualisation est ensuite indispensable avant de proposer des mesures de réparation. Ainsi, les responsabilités en cas de conduite déviante, les négligences ou complicités présumées sont mises en exergue à ce stade. Nous proposons une pondération qui tient compte du contexte relationnel et situationnel des acteurs. Par exemple, un livre de cinq cents pages écrit par un professeur peut ne contenir « que » quarante pages plagiées *in extenso* d'une thèse. Mais ces pages peuvent constituer le cœur du travail d'une personne en début de carrière. Cette conséquence est donc aggravée par le facteur situationnel que constitue la différence de statut entre les acteurs, et les recommandations de l'expertise suggèrent alors une protection rapide et efficace de la victime. Tout comme est ici aggravant le fait que l'on se situe ou non dans un cas de récidive avéré.

Les recommandations finales s'ancrent dans les visées de notre méthodologie d'expertise qui est, *in fine*, de pacifier les communautés. Il s'agit donc de proposer aux responsables administratifs et académiques qui sont saisis du/des cas d'engager les actions proportionnées aux faits de plagiat constatés, aux circonstances contextuelles du comportement révélé et aux principes fondamentaux de l'équité.

⁹ Bergadaà M., *Le plagiat académique. Comprendre pour agir*, L'Harmattan, Col. Questions contemporaines, 2015, pages 62-66.